



CABINET LOUIS-BERECOCHEA

ADMINISTRATEUR DE BIENS

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - GESTION LOCATIVE

HONORAIRES – TARIFS 2024

SYNDIC

Le lot principal	180€ TTC (Minimum de 1800€ TTC)
Frais de mutation (état daté)	380€ TTC
Travaux avec appel de fonds	Voté en AG
Tarif des vacations horaires	96€ TTC
Mise en demeure par LRAR	35€ TTC
Conclusion d'un protocole d'accord	75€ TTC
Délivrance du certificat prévu à l'Art 20 II	OFFERT
Délivrance copie Pv Ag – Carnet entretien	OFFERT

Le cabinet se réserve le droit d'ajuster ces honoraires en fonction de la complexité du dossier.

GESTION LOCATIVE

Locaux ou immeubles locatifs : de 5 à 10% HT du montant des sommes encaissés + TVA (20%) soit de 6 à 12% TTC.

Le montant exact est déterminé en fonction des données spécifiques de l'affaire pour laquelle nous intervenons.

LOCATION DANS LE CADRE DE LA GESTION LOCATIVE

Nous proposons la location uniquement avec un mandat de gestion locative

	Quote-part locataire TTC	Quote-part propriétaire TTC
Négociation	---	100€
Honoraires de visite, constitution dossier, bail	10 euros du m2	10 euros du m2
Honoraires d'état des lieux	3 euros du m2	3 euros du m2



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

CABINET LOUIS-BERECOCHEA

59 Avenue Jean Mermoz – 64000 PAU

69 Avenue de Bayonne – 64600 ANGLET

Siret n°: 830 801 502 Code APE : 6832A

Garantie Financière GALIAN n°120842A : Syndic : 3 000 000€ - Gestion : 120 000 €
Tél : 05 33 11 33 48 Mail : contact@louis-berecochea.fr Web : www.louis-berecochea.fr